

**POUR INFORMATION**

## DEUXIEME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Le point sur la mise en œuvre  
de l'Agenda global pour l'emploi**

1. Le présent document offre un bilan de la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi pour la période mars-octobre 2008. Les activités et les manifestations à l'appui de cette mise en œuvre sont décrites en fonction des quatre domaines prioritaires définis dans le document «d'orientation» présenté à la commission en mars 2006, à savoir: 1) mettre l'emploi au cœur des politiques économiques et sociales aux niveaux mondial, régional et national; 2) l'économie informelle; 3) l'emploi des jeunes; 4) répondre aux besoins particuliers de l'Afrique.

**I. Mettre l'emploi au cœur des politiques  
économiques et sociales**

2. La Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, adoptée par la Conférence internationale du Travail à sa 97<sup>e</sup> session (2008) reconnaît l'importance de l'engagement pris par les pays de placer le plein emploi productif et le travail décent pour tous parmi les «objectifs fondamentaux de leurs politiques nationales et internationales concernées» et souligne la nécessité d'assurer la promotion de la convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, en tant que norme figurant parmi «les plus importantes». Le Bureau continuera d'apporter son soutien aux Etats Membres dans ce domaine en utilisant le cadre de l'Agenda global pour l'emploi pour formuler des politiques de l'emploi au niveau national.

**a) Au niveau mondial*****Cible des objectifs du Millénaire pour le développement  
(OMD) concernant «le plein emploi productif  
et le travail décent pour tous»***

3. L'OIT a travaillé avec l'Organisation des Nations Unies afin d'établir une nouvelle cible pour l'OMD 1, «Eliminer l'extrême pauvreté et la faim», dénommée cible 1b: «Assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif».

4. Quatre indicateurs, pour la plupart liés à l'emploi, ont été définis par les experts de l'ONU pour suivre les progrès vers la réalisation de la nouvelle cible: i) le ratio emploi-population; ii) les taux de croissance de la productivité du travail pour obtenir une mesure quantitative du plein emploi productif; iii) la part de l'emploi vulnérable dans l'emploi total; et iv) la proportion de travailleurs pauvres (1 dollar E.-U. par jour) dans l'emploi total pour obtenir une mesure globale du travail décent. En tant que membre du Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux OMD, le Bureau a rassemblé des données et a contribué à l'analyse de ces indicateurs dans le document intitulé *Objectifs du Millénaire pour le développement: rapport 2008*, lequel a été examiné lors de la Réunion de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement, convoquée par l'Organisation des Nations Unies.

### ***Tendances mondiales de l'emploi des femmes, 2008; Tendances mondiales de l'emploi des jeunes, 2008***

5. Les rapports du Bureau, *Tendances mondiales de l'emploi des femmes* (mars 2008) et *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes* (octobre 2008), qui ont bénéficié d'une vaste couverture médiatique, ont appelé l'attention sur les points vulnérables particuliers de ces deux segments de population sur le marché du travail.

### ***Résultat des discussions générales à la 97<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail***

- a) Aptitudes professionnelles pour une meilleure productivité, la croissance de l'emploi et le développement
  6. Les conclusions adoptées par la Commission des aptitudes professionnelles pour une meilleure productivité, la croissance de l'emploi et le développement témoignent de l'engagement des mandants en faveur du renforcement de la formation professionnelle et de la formation tout au long de la vie en tant que piliers essentiels de l'employabilité des travailleurs et de la durabilité des entreprises. Elles s'appuient sur la recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004, et corroborent les éléments clés de l'Agenda global pour l'emploi pour ce qui est de favoriser l'employabilité par une amélioration des connaissances et des compétences et de promouvoir le progrès technologique aux fins de l'accroissement de la productivité, de la création d'emplois et de l'amélioration du niveau de vie.
  7. La commission est convenue que les pays qui ont réussi à obtenir à la fois une amélioration de la productivité et une croissance de l'emploi ont orienté leur politique de développement des compétences vers trois objectifs: l'adéquation de l'offre à la demande de compétences; les mesures permettant d'aider les travailleurs et les entreprises à s'adapter au changement; l'anticipation et l'acquisition des compétences qui seront demandées à l'avenir. Cela exige des institutions interministérielles efficaces, un dialogue social et l'établissement d'un lien entre les politiques de développement des compétences et les stratégies de développement nationales et sectorielles.
  8. Les conclusions fixent des priorités dans les domaines de la recherche, de la coopération technique et des activités de sensibilisation. Par ailleurs, il est demandé au Bureau de coordonner l'appui au développement des compétences au niveau national dans le cadre de l'initiative «Unis dans l'action».

**9.** Des activités de suivi ont débuté dans les domaines suivants:

- les conclusions de la commission ont été publiées en plusieurs langues dans un format convivial et les documents de diffusion de ces conclusions ainsi que le site Web correspondant rendent compte des thèmes fondamentaux de celles-ci;
- un examen des cadres nationaux de qualifications est en cours pour comparer les attentes relatives aux objectifs, la mise en œuvre et les résultats, en collaboration avec le Centre interaméricain de recherche et de documentation sur la formation professionnelle (CINTERFOR);
- il est prévu de mettre en œuvre un programme de recherche concernant les conséquences du changement climatique sur les besoins en compétences, et d'utiliser ses résultats pour élaborer des outils de prévision desdits besoins;
- une réunion technique conjointe avec le Centre de Turin a permis d'incorporer les résultats des travaux de recherche et les conclusions dans les cours dispensés sur les politiques de développement des compétences et de gestion des institutions de formation professionnelle;
- des consultations ont été engagés avec l'UNESCO, la Banque mondiale et d'autres institutions et donateurs sur des travaux de recherche en commun et sur la coordination des efforts déployés au niveau de l'équipe de pays des Nations Unies pour améliorer la cohérence entre l'éducation de base et la formation professionnelle.

**b)** Promotion de l'emploi rural pour réduire la pauvreté

**10.** La Commission de la promotion de l'emploi rural a adopté un plan d'action pour réduire la pauvreté, en demandant instamment au Bureau de mettre en œuvre une stratégie intégrée destinée à aider les Etats Membres à promouvoir l'emploi décent et productif en milieu rural. L'application de ce plan exige des interventions pratiques concernant les quatre objectifs stratégiques de l'OIT, aux niveaux mondial, national et local, dans des secteurs économiques spécifiques. La Conférence a également adopté une résolution appelant le BIT à convoquer un atelier technique tripartite sur la crise alimentaire mondiale et son incidence sur le travail décent.

**11.** Des activités de suivi sont en cours dans les domaines suivants:

- il est tenu compte des conclusions de la commission dans les préparatifs liés au programme et budget pour 2010-11 et au cadre stratégique pour 2010-2015;
- un certain nombre de régions et de pays se sont inspirés des conclusions pour inclure la promotion de l'emploi rural comme moyen de réduire la pauvreté dans leurs programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD);
- des consultations sont menées avec les mandants en vue de l'organisation de l'atelier technique tripartite sur l'augmentation des prix des denrées alimentaires au niveau mondial et son incidence sur le travail décent;
- le Séminaire international sur l'amélioration du travail dans le cadre du développement local (WIND), qui s'est tenu en octobre 2008, a examiné des stratégies de promotion de la sécurité et de la santé au travail dans les entreprises et les communautés rurales, dans le cadre d'une approche intégrée du travail décent;

- il est prévu de tenir en mars 2009 une réunion conjointe avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Fonds international de développement agricole (FIDA) sur les spécificités hommes-femmes et l'emploi rural.

12. D'autres activités de suivi sont envisagées dans le cadre de la création d'une équipe spéciale interdépartementale.

### **Cours de formation sur les agences d'emploi privées (AEP)**

13. En 2007, le BIT a publié un guide sur les agences d'emploi privées (réglementation, surveillance et sanction) offrant des orientations au législateur national pour l'élaboration de cadres juridiques conformes à la convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997, et à la recommandation (n° 188) sur les agences d'emploi privées, 1997. Pour renforcer la capacité des responsables politiques et des experts nationaux d'aider les mandants à régler les questions concernant les agences d'emploi privées, avec le Centre de Turin, le Bureau a mis au point un cours de formation qui tirera du guide des exemples de législation et de dispositions nationales particulières, aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement. Dans le cadre des projets de coopération technique sur les migrations et le trafic dans les Balkans occidentaux et dans la sous-région du Mékong, il a également fait bon usage du guide qui a été traduit en plusieurs langues (albanais, arabe, chinois, espagnol, français et serbe).

### **Conférence OIT-OCDE sur la promotion d'un comportement responsable des entreprises**

14. L'OIT et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont conjointement organisé une conférence de haut niveau sur le thème «Emploi et relations professionnelles: promouvoir un comportement responsable des entreprises dans une économie mondialisée» à Paris (juin 2008), dans le cadre du suivi des débats du Groupe des 8 (G8) sur les dimensions sociales de la mondialisation au Sommet du G8 de 2007. Environ 300 représentants des gouvernements, des organisations d'employeurs et des organisations de travailleurs de 45 pays ont échangé des données d'expérience sur la croissance de l'emploi, l'amélioration du respect des droits des travailleurs et le renforcement des relations professionnelles. Cette conférence a donné la possibilité à l'OIT et à l'OCDE d'explorer et de développer les synergies potentielles entre la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

#### **b) Au niveau régional**

### **Campagne en faveur de la sécurité sociale pour tous**

15. Les travailleurs, que ce soit dans l'économie formelle ou dans l'économie informelle, ne peuvent s'affranchir de la pauvreté que s'ils sont dans un état de santé physique et mentale satisfaisant et qu'ils sont suffisamment instruits pour assumer un travail productif. Partant de ce constat, la *Campagne mondiale de l'OIT sur la sécurité sociale et la couverture pour tous* prône l'investissement dans des prestations de sécurité sociale de base (le «socle social minimal») comme condition préalable à l'instauration de politiques du marché du travail qui soient rapidement efficaces, dans le cadre du développement national. Ce socle social pourrait consister en un accès universel aux services de santé de base, des allocations familiales de base permettant d'envoyer les enfants à l'école, une assistance

contre le chômage qui préserve l'aptitude au travail, et des pensions de vieillesse et d'invalidité de base qui protégeraient les ménages de la pauvreté liée à la dépendance. A cet égard, le Bureau a mené une série de séminaires régionaux à Santiago (décembre 2007), à Amman (avril 2008) et à New Delhi (juin 2008)<sup>1</sup>. Un consensus s'est dégagé sur l'idée que la création d'un socle de sécurité sociale pourrait à l'avenir devenir une composante fondamentale des stratégies nationales pour l'emploi et le développement.

### **c) Au niveau national**

#### **Inde**

16. Depuis 2007, le Bureau et le ministère du Travail et de l'Emploi travaillent ensemble à l'élaboration d'une politique de l'emploi en Inde, axée sur: i) l'accélération de la croissance de l'emploi dans l'économie formelle; et ii) l'amélioration de la qualité des emplois (s'agissant de la productivité, des revenus et de la protection des travailleurs) dans l'économie informelle. Un cadre pour l'établissement de diagnostics a été adopté afin de recenser les facteurs responsables de la faiblesse constatée de la croissance de l'emploi et concevoir des politiques pour y remédier. Le diagnostic a été effectué dans des domaines d'action correspondant à plusieurs éléments clés de l'Agenda global pour l'emploi de l'OIT: i) politiques économiques (notamment politiques macroéconomiques et sectorielles); ii) politiques favorables au développement des entreprises et plus particulièrement des petites et microentreprises; iii) politiques du marché du travail; iv) compétences et employabilité. Cela a donné lieu à plusieurs études approfondies ainsi qu'à des consultations avec les parties prenantes, parmi lesquelles plusieurs ministères et départements du gouvernement central, des gouvernements d'Etats, le conseil consultatif économique auprès du Premier Ministre, la Commission nationale du Plan, la Commission nationale des entreprises du secteur non organisé, des organisations d'employeurs et des organisations de travailleurs, les milieux universitaires, la société civile et les médias.
17. Les éléments fondamentaux de la stratégie pour l'emploi ont été débattus en mai 2008 au cours d'une réunion consultative nationale à l'issue de laquelle ont été créés des «groupes de travail» chargés de formuler des recommandations en vue de la formulation de politiques axées sur l'emploi dans des domaines spécifiques. Un projet de politique nationale de l'emploi sur la base des rapports des groupes de travail ainsi que du document technique a été élaboré. Il sera examiné dans différentes enceintes avant d'être finalisé.

#### **Indonésie**

18. Le gouvernement de l'Indonésie a mis en œuvre une «triple stratégie de développement» (en faveur de la croissance, de l'emploi et des pauvres). En août 2008, l'Agence nationale de planification du développement et le Bureau, avec le soutien du ministère coordonnateur des Affaires économiques et du ministère de la Main-d'œuvre et des Migrations, ont tenu une concertation sur une stratégie pour la création d'emplois décents et productifs en Indonésie. Cette concertation a fourni une plate-forme de discussion et d'analyse des problèmes et possibilités, actuels et à moyen terme, de l'Indonésie en matière d'emploi, ainsi que les composantes éventuelles d'une stratégie nationale générale dans ce domaine telle qu'elle est décrite dans un document d'information établi par le Bureau.

<sup>1</sup> Voir également document GB.303/ESP/3.

19. Au cours de la concertation, les mandants ont réaffirmé leur engagement en faveur d'une stratégie générale fondée sur les éléments clés de l'Agenda global pour l'emploi. En outre, les résultats des débats seront utilisés aux fins de l'élaboration du prochain plan de développement à moyen terme.

### **Territoires arabes occupés**

20. Une mission sur les questions d'emploi a eu lieu dans les territoires arabes occupés en août 2007 pour réactiver les engagements de l'OIT et les plans en faveur de l'établissement du Fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale. Il en est résulté l'élaboration d'un document d'orientation concernant un programme du BIT qui a été examiné et approuvé par les mandants au cours d'une mission effectuée en mars 2008. Ce programme est destiné à créer ou à maintenir des emplois déjà existants dans les conditions incertaines qui règnent actuellement et, en parallèle, à préparer un projet de futur Etat palestinien fondé sur une économie florissante, des emplois de qualité et une bonne gouvernance. Le programme, qui a été harmonisé avec le Plan de réforme et de développement pour la Palestine (PRDP) (2008-2010), est axé sur trois objectifs: renforcer la gouvernance du marché du travail; améliorer l'employabilité grâce au perfectionnement des compétences et au développement économique local; et soutenir le développement durable et la croissance du secteur privé.

### **Népal**

21. Le Bureau a lancé une initiative visant à générer des emplois pour les personnes vivant avec le VIH. Un centre est mis sur pied pour assurer diverses fonctions: formations, mise à jour des compétences, source de renseignements, partenariats stratégiques et collecte de ressources en faveur des personnes vivant avec le VIH afin de leur faciliter l'intégration dans l'économie formelle ou la création de leur propre petite entreprise. Le programme sera exécuté en étroite coordination avec les initiatives nationales concernant le VIH, y compris celles prévues dans les plans nationaux, les efforts déployés par le système des Nations Unies, les programmes de donateurs bilatéraux et les contributions de fondations nationales ou internationales, et en collaboration avec d'autres partenaires.

## **II. Economie informelle**

### **Suite donnée au Colloque interrégional tripartite sur l'économie informelle**

22. En mars 2008, la commission a été informée des discussions et des conclusions d'un Colloque interrégional tripartite sur l'économie informelle qui s'est tenu en novembre 2007<sup>2</sup>. En réponse à une demande, le Bureau a apporté son soutien à la Commission de l'Union africaine pour réunir à la fin d'octobre 2008, au Sénégal, un groupe d'experts sur l'économie informelle; cette réunion devant être suivie d'un débat national tripartite et interministériel de haut niveau aux fins de l'élaboration d'une stratégie nationale intégrée.
23. A la demande du ministère hongrois des Affaires sociales et du Travail, le Bureau apporte son aide à la préparation d'un atelier national tripartite sur l'économie informelle qui doit avoir lieu au premier trimestre de 2009. Celui-ci servira de forum de discussion sur l'économie informelle dans le pays et donnera l'occasion à ses participants de connaître les

<sup>2</sup> Document GB.301/ESP/6.

expériences réalisées au niveau international sur différents aspects de la transition vers la formalisation.

24. Dans plusieurs autres pays, de nouvelles initiatives ont été lancées dans le cadre des PPTD, notamment: analyse des tendances, des structures et de la composition de l'économie informelle (Chine, Indonésie, Mexique, République-Unie de Tanzanie), examen des effets des politiques (Brésil, Inde), soutien au développement de politiques générales (Mongolie), analyse de l'informalité dans des secteurs particuliers (Afrique du Sud, Inde).
25. De nouveaux travaux de recherche et de développement des connaissances sont en cours sur le cadre réglementaire et l'économie informelle, le droit du travail et les petites et microentreprises, l'augmentation de l'emploi indépendant, la sous-traitance et le commerce de détail. On s'efforce particulièrement de consolider la base de données statistique pour les pays qui ont appliqué les nouvelles méthodes.
26. Un recueil de notes d'orientation qui fait la synthèse des dernières connaissances sur les questions visées, des meilleures pratiques et des outils du BIT facilitant la transition vers la formalisation et se rapportant à tous les aspects importants de l'Agenda global pour l'emploi est en cours d'élaboration.
27. Sur l'invitation de la Confédération syndicale internationale (CSI), le Bureau a participé à un atelier international sur l'organisation des travailleurs de l'économie informelle (avril 2008). Un plan d'action a été mis au point à l'issue de cet atelier; sa mise en œuvre fera l'objet d'une assistance.
28. En juin 2008, la Commission pour la démarginalisation des pauvres par le droit a publié son rapport intitulé *Pour une application équitable et universelle de la loi*. Les quatre piliers de ce processus en faveur des travailleurs de l'économie informelle y sont abordés, à savoir: accès à la justice, droits de propriété, droits des travailleurs et droit d'entreprendre. Le Bureau a été associé aux travaux de la commission, en tant que membre du conseil consultatif, et a contribué aux discussions des groupes de travail, en particulier celui qui était chargé des droits des travailleurs. Il en est ressorti que l'Agenda du travail décent est reconnu en tant que cadre intégré favorisant l'autonomie, tout particulièrement pour les travailleurs et les entreprises de l'économie informelle.

### III. Emploi des jeunes

#### **Volet thématique «Jeunesse, emploi et migration» du Fonds pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)**

29. La commission se souviendra que le gouvernement de l'Espagne a engagé la somme de 528 millions d'euros dans le volet thématique «Jeunesse, emploi et migration» du Fonds pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Le directeur exécutif du Secteur de l'emploi est le coordonnateur de l'examen global des propositions avancées au titre de ce volet thématique. A ce jour, 15 propositions de pays ont obtenu l'agrément du Comité directeur du fonds, près de 18 millions de dollars E.-U. étant affectés à des activités qui vont être menées par le BIT. Le Bureau joue un rôle fondamental dans 14 pays: l'Albanie, la Chine, le Costa Rica, l'Equateur, le Honduras, le Nicaragua, le Paraguay, le Pérou, les Philippines, la Serbie, le Soudan, la Tunisie et la Turquie, ainsi

qu'au Kosovo<sup>3</sup>. Il est l'organisation chef de file dans neuf pays. Le programme commun pour l'Albanie, qui est dirigé par le BIT, a été récemment cité en exemple par le Fonds pour la réalisation des OMD.

### **Congrès mondial des jeunes**

30. L'OIT a participé au 4<sup>e</sup> Congrès mondial des jeunes au Québec (août 2008), lequel a réuni 600 jeunes responsables internationaux de tous les pays du monde. Ce congrès avait pour buts, d'une part, de fournir aux participants les compétences et le soutien qui leur étaient nécessaires pour contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et, d'autre part, de saluer et soutenir les accomplissements des plus doués des jeunes professionnels du développement mené par les jeunes. Cette année, en compagnie de dix autres institutions du système des Nations Unies, l'OIT a saisi l'occasion de promouvoir son Agenda du travail décent et ses réalisations dans le domaine de l'emploi et de l'entrepreneuriat des jeunes dans le cadre de plusieurs ateliers et en diffusant des informations.

### **Réseau pour l'emploi des jeunes**

31. Le BIT continue de soutenir et d'héberger le Réseau pour l'emploi des jeunes, un partenariat interinstitutions entre l'ONU, l'OIT et la Banque mondiale, actuellement financé par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI). Parmi les principaux faits nouveaux, on peut citer la nomination d'un nouveau directeur du Réseau et une réunion du Comité de direction du réseau, du secrétariat et des principaux partenaires du Réseau pour définir les résultats escomptés d'ici la fin 2009. Durant la troisième réunion des pays chefs de file, en juin 2008, le Réseau a lancé un projet d'analyse comparative des politiques et des programmes pour l'emploi des jeunes qui se sont révélés efficaces. L'objectif est d'amorcer un processus périodique d'examen par les pairs qui permettrait de contrôler les performances des pays chefs de file. Le Réseau apportera également une contribution au programme multipartite pour l'emploi des jeunes dans les pays de l'Union du fleuve Mano.

## **IV. Répondre aux besoins spécifiques de l'Afrique**

### **Travail décent pour les jeunes dans les pays de l'Union du fleuve Mano**

32. Le Bureau a participé activement à l'élaboration du programme multipartite sur le travail décent et productif pour les jeunes de l'Union du fleuve Mano (Côte d'Ivoire, Guinée, Libéria et Sierra Leone), lancé par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'OIT et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Ce programme, qui doit durer quatre ans, comporte quatre volets: i) développement de l'esprit d'entreprise et mise en place d'un montage financier qui sera géré par le Réseau pour l'emploi des jeunes; ii) développement de compétences rendant les jeunes aptes à l'emploi grâce à une formation dispensée en partenariat avec le secteur privé; iii) établissement d'une institution sous-régionale d'intermédiation sur le marché du travail, qui traitera les questions liées aux services de l'emploi et aux services

<sup>3</sup> Selon les conditions définies dans la résolution n° 1244 (1999) du Conseil de sécurité de l'ONU.



d'information; iv) organisation d'un forum sous-régional pour les jeunes et échange d'expériences.

33. Les chefs d'Etat des pays de l'Union du fleuve Mano ont accueilli favorablement le programme des institutions de l'ONU. Selon eux, il constitue une illustration concrète de l'initiative «Unis dans l'action» et un premier pas vers la reconnaissance du fait que les jeunes sont une ressource socio-économique potentielle pour construire la paix et la stabilité ainsi qu'une stratégie d'application immédiate permettant de répondre aux besoins des jeunes par une action directe. Le gouvernement du Japon a donné 5 millions de dollars E.-U. pour le financement de la phase initiale.

## Burkina Faso

34. Depuis 2006, l'OIT collabore étroitement avec le ministère de la Jeunesse et de l'Emploi et les partenaires sociaux à la formulation d'une politique nationale pour l'emploi et d'un plan d'action opérationnel pour 2008-2011 qui fourniraient des orientations et un cadre pour toutes les interventions nationales dans le domaine de l'emploi. Cette politique a été adoptée par le Conseil des ministres le 25 mars 2008. Ses quatre objectifs principaux, inspirés explicitement de plusieurs des éléments clés de l'Agenda global pour l'emploi, sont les suivants: créer un lien entre politique de l'emploi et d'autres politiques nationales; renforcer la dynamique de la création d'emplois par des moyens d'action spécifiques visant à stimuler l'emploi et améliorer sa qualité; favoriser l'employabilité; et améliorer le fonctionnement du marché du travail en facilitant l'accès à l'emploi.
35. Un élément innovant des travaux de suivi réside dans le fait que le BIT aide actuellement le ministère de la Jeunesse et de l'Emploi à transposer la politique nationale pour l'emploi dans le budget conformément aux modalités nationales, c'est-à-dire l'Examen des dépenses publiques et le Cadre de dépenses à moyen terme. Il s'efforce par ailleurs de renforcer la capacité du ministère d'être un partenaire efficace dans la Stratégie de réduction de la pauvreté.

## Ethiopie

36. Le BIT, avec le soutien de l'ASDI, a apporté son aide à la formulation d'une politique nationale pour l'emploi en Ethiopie. Un document d'information important, consacré aux moyens de rendre la croissance économique favorable à l'emploi et aux pauvres et établi sur la base de travaux de recherche et de consultations étendues, a été présenté à Addis-Abeba en juillet 2008. La ministre d'Etat au Travail et aux Affaires sociales a souligné, dans son allocution de bienvenue, la nécessité d'améliorer la productivité et les compétences pour réduire la pauvreté. Elle a indiqué que le document d'information était un jalon important permettant de tracer la voie à suivre et d'approfondir les éléments liés à l'emploi du Plan de développement accéléré et durable de l'Ethiopie pour l'élimination de la pauvreté. Le représentant du ministère des Finances et du Développement économique a également insisté sur le caractère fondamental du plan en tant que cadre national, celui-ci fournissant un axe pour les efforts déployés en matière d'emploi et pour un développement économique accéléré, durable et centré sur les populations.
37. A cet égard, la politique nationale pour l'emploi sera élaborée selon une approche holistique qui mettra l'accent sur les liens et les complémentarités de toute la gamme des branches d'activité et des entreprises, ainsi que sur la nécessité d'établir un lien clair entre la politique et le commerce aux niveaux national, régional et mondial.

## **Collaboration avec l'ONUSIDA sur le VIH/sida en Afrique**

38. Les pertes en ressources humaines dues à l'épidémie de VIH sapent la capacité des gouvernements de nombreux pays d'Afrique de favoriser le développement et de faire face à d'autres situations d'urgence comme la crise alimentaire et le changement climatique. Parallèlement, la perte de compétences et de productivité constitue une menace pour la sécurité des entreprises et la création d'emplois. Le Bureau a fourni aux mandants de 33 pays des services de renforcement des capacités et des conseils pour l'élaboration de politiques et de programmes de lutte contre le VIH/sida sur le lieu de travail, qui soient axés sur la prévention et la non-discrimination, de manière à protéger les travailleurs et les emplois. Des projets exécutés dans cinq pays permettent de générer des revenus et offrent des possibilités d'emploi pour les personnes vivant avec le VIH.

Genève, le 7 octobre 2008.

*Document soumis pour information.*

## Annexe

### Suivi des orientations formulées par la Commission de l'emploi et de la politique sociale (depuis novembre 2007)

Question à l'ordre du jour: orientation/décision	Suivi
<b>Aperçu de la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi</b> (document GB.300/ESP/2)	
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Réorienter l'Agenda global pour l'emploi et les éléments opérationnels du document d'orientation et obtenir une meilleure mesure des résultats.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Refondre le programme des travaux en cours en fonction des activités de suivi de la Déclaration de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Mieux équilibrer les travaux du Bureau sur les éléments clés de l'Agenda global pour l'emploi.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Reformuler les cibles et les indicateurs pour mieux tenir compte de l'application et de l'intégration des éléments clés de l'Agenda global pour l'emploi.</li> <li>■ Incorporer les conclusions de la Conférence dans le programme de travail.</li> </ul>
<b>Négociation collective et Agenda du travail décent</b> (document GB.300/ESP/1)	
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Renforcer la base de connaissances touchant à la négociation collective.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Plusieurs études analysant les effets de la négociation collective sur la politique économique et sociale ont été lancées.</li> <li>■ Une réunion d'experts sur les relations professionnelles se tiendra au début de 2009.</li> <li>■ Sur la base d'études thématiques et nationales, une publication sur la négociation concernant le travail décent sera publiée en 2009.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Améliorer les services consultatifs techniques et créer de nouveaux outils.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Des conseils techniques concernant les changements législatifs et institutionnels visant les relations professionnelles ont été dispensés dans au moins 14 pays.</li> <li>■ Des documents de travail sur la participation des femmes aux institutions de dialogue social, sur les relations d'emploi dans le service public et sur les relations d'emploi ont été publiés en 2008.</li> <li>■ Une réunion tripartite de haut niveau sur la négociation collective dans une économie mondiale se tiendra au second semestre de 2009.</li> </ul>
<b>L'Agenda du travail décent dans les documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP)</b> (document GB.301/ESP/2)	
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Consolidation des efforts déployés pour renforcer les capacités des mandants, en particulier pour faciliter la participation des partenaires sociaux au processus SRP.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Le Bureau maintient ses programmes/son engagement dans plusieurs pays participant au processus SRP et continue à collaborer étroitement avec les partenaires sociaux.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Maintien de la participation de l'OIT au processus SRP de façon à mieux y intégrer l'Agenda du travail décent.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Un séminaire sera organisé en décembre 2008 à l'intention des mandants, avec du personnel du siège et des bureaux extérieurs, au sujet des faits nouveaux</li> </ul>

**Question à l'ordre du jour: orientation/décision****Suivi**

récents concernant la participation au processus SRP et aux cadres de développement nationaux du point de vue de l'emploi et du travail décent.

- Une initiative a été lancée sur le renforcement des capacités des mandants de l'Afrique francophone en vue de l'établissement de rapports réguliers sur l'état d'avancement en matière d'emploi et de formation, pour une surveillance au niveau national des composantes emploi des SRP aux fins de la prise de décisions politiques.

**Evaluation des progrès accomplis dans le cadre du projet pilote de Fiducie sociale mondiale (document GB.301/ESP/3)**

- Mener à son terme le projet pilote, rassembler et partager les informations sur les pratiques et mettre ces éléments à la disposition de toutes les institutions qui envisageraient de conclure des accords de jumelage similaires entre pays industrialisés et pays en développement.
- Continuer de tenir régulièrement informé le Conseil consultatif tripartite du projet pilote de Fiducie sociale mondiale des progrès réalisés dans le cadre du projet pilote.
- Fournir un rapport complémentaire sur les résultats du mécanisme d'appel de fonds, sur la base duquel il sera décidé de l'avenir de l'initiative relative à la Fiducie sociale mondiale.
- Des travaux préparatoires sont en cours sur la définition de la prestation en espèces que le projet pilote de Fiducie sociale mondiale doit financer ainsi que sur d'autres activités de soutien au renforcement de la budgétisation du système d'assurance maladie dans le cadre d'un projet financé par le gouvernement de la Suède. Les rapports concernant le projet seront mis à disposition sur une nouvelle plate-forme Internet.
- La collecte de fonds est en cours au Luxembourg. L'ONG Solidarité syndicale va présenter une soumission au gouvernement pour obtenir les ressources de coopération technique correspondant aux fonds récoltés. Le Conseil consultatif tripartite du projet a été informé de l'évolution du projet en juin 2008.

**Stratégie de l'OIT pour le développement de l'esprit d'entreprise chez les femmes (document GB.301/ESP/4)**

- Une fois adoptée la stratégie de promotion de l'entrepreneuriat féminin, le Bureau devrait la développer et élaborer des plans d'action détaillés.
- Inviter les donateurs à concourir au financement du programme pour étendre ses opérations.
- En mai et juin 2008, la stratégie a été présentée à des réunions régionales organisées à l'intention du personnel du BIT, à Dar es-Salaam et Bangkok, en vue d'une large diffusion et de l'élaboration de projets de plans d'action pour sa mise en œuvre.
- La stratégie fait l'objet de retouches afin de rassembler des ressources qui permettraient de répondre au nombre croissant de demandes dans ce domaine présentées par des Etats Membres. Parallèlement, Irish Aid s'est engagé à financer une troisième phase du projet sur la promotion de l'entrepreneuriat féminin et l'égalité entre hommes et femmes en Afrique et en Asie.

**Rapport sur l'Initiative focale concernant les zones franches d'exportation (ZFE) (document GB.301/ESP/5)**

- Renforcer la recherche et fournir des statistiques et des données de meilleure qualité, en particulier dans les pays comportant le plus grand nombre de ZFE, s'agissant de questions telles que les niveaux de l'emploi, les secteurs visés, la liberté syndicale, la négociation collective et les travailleurs migrants.
- Des travaux de recherche doivent être entrepris sur la liberté syndicale, la négociation collective et les mécanismes de dialogue social dans certains pays dotés de ZFE.

---

**Question à l'ordre du jour: orientation/décision**

- Nécessité de renforcer le dialogue social, l'administration du travail et l'inspection du travail.

**Suivi**

- Des travaux statistiques préparatoires doivent être effectués sur la base d'un questionnaire envoyé à dix pays dotés de ZFE pour créer une base de données d'ici la fin de la période biennale.
  - Des consultations sont en cours avec les mandants au sujet d'activités de renforcement des capacités à Madagascar, à Sri Lanka, en Indonésie et au Costa Rica.
-